

# Brandivy

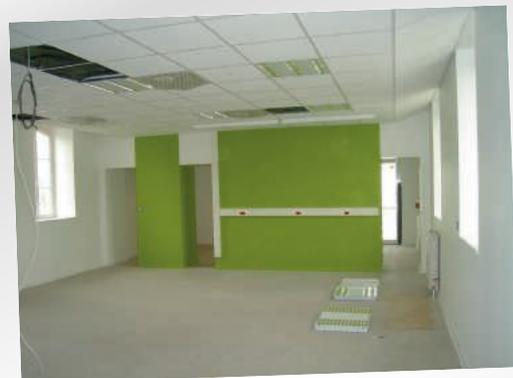
## INFOS



N°48 - Janvier 2014



# Chantier de rénovation et agrandissement de l'école





# L'avis du maire

Le 18 janvier dernier, je présentais mes 18<sup>èmes</sup> et derniers vœux en tant que maire à une assemblée nombreuse. 18 janvier ... 18<sup>èmes</sup> vœux. Les premiers, c'étaient en 1996.

Je tiens à remercier les élus qui m'ont soutenu et qui m'ont apporté leur concours très précieux tout au long de mes 19 années de maire 3 mandats avec à chaque fois un renouvellement de plus de la moitié, vous m'avez accompagné et nous n'avons jamais perdu de vue que dans toutes les décisions prises l'intérêt collectif a toujours primé sur les intérêts particuliers.

Je penserai principalement au travail effectué par les adjoints qui m'ont soutenu et qui ont œuvré pour le bien vivre à Brandivy. Quelques réalisations grâce à leur dynamisme dont le mérite leur revient autant qu'à moi : la restauration de l'église, les 5 derniers pavillons B.S.H., les 2 logements sociaux rue de la vallée du Loch, l'aménagement du bourg en 2 phases, L'agrandissement du cimetière, le domicile du Golher, le multi-services bar tabac presse et l'épicerie avec l'aide de la CCL, le lotissement communal des Chênes verts, les toilettes publiques près de la salle associative,

le lagunage écologique sur roseaux, Le multi jeux, et j'en ai sûrement oublié... Et bien sûr l'école, une toute dernière réalisation.

Les enseignants ont apprécié leur rentrée dans les nouveaux locaux après les vacances de la Toussaint, mais ils n'ont pas été les seuls ; les enfants également. Pour cette année scolaire, nous comptons 86 élèves (34 pour la rentrée 1995-1996).

Avant de conclure je tenais à vous dire que j'ai vécu une belle expérience sur les 25 années d'élue, en tant que conseillère puis maire. Ce fut une période très riche et passionnante. Cela n'a pas toujours été un long fleuve tranquille mais je ne retiendrai que les bons souvenirs et des situations parfois inoubliables.

Je souhaite bonne chance à la nouvelle équipe qui mènera la destinée de Brandivy.

Vive Brandivy !

**Denise Kervadec**

## Sommaire

La vie municipale .....	p.4-12
La vie locale .....	p.12-23
Infos locales .....	p.12-16
Infos pratiques .....	p.17-23
La vie associative .....	p.24-25
Dates à retenir .....	p.26
Informations permanentes .....	p.27

# La vie municipale

## État civil

22 naissances ont eu lieu dans les familles brandivyennes. Les noms donnés ci-après sont ceux pour lesquels les parents ont répondu favorablement à la demande d'insertion adressée par la mairie.

### ● AVIS DE NAISSANCE 2013

NOMS PRÉNOMS	ADRESSE	DATE DE NAISSANCE
GUILLO Yaëlle	Le Poteau	23/02/2013
LAIGO CONAN Malya	2, résidence le Vialgoët	27/02/2013
LE GUNEHEC Méline	Tolgoët	11/04/2013
MORVAN Hayden	La Forêt	13/04/2013
LE TOUMELIN Mayane	4, Lotissement des Chênes Verts quartier Le Gohler	29/05/2013
BILLAUD Oliver	18, rue de la Vallée du Loc'h	07/07/2013
LE GUILLANT Gwenn	Coët Queneah	03/08/2013
DEKOSTER Kélyo	53, rue de la Vallée du Loch	10/12/2013
GRANGER Noah	1, Lotissement des Chênes Verts quartier Lann Grégu	16/12/2013

### ● AVIS DE MARIAGES 2013

NOMS PRÉNOMS	ADRESSE	DATE DE NAISSANCE
KERNEUR Yann et MESSOU Alice	La Forêt	23/03/2013
LE GOÏC Justine et BRIERE Yann	GRAND-CHAMP	22/06/2013
LE MAREC Delphine et LE GUILLANT Julien	Coët-Queneah	13/07/2013
GAUTER Audrey et ARNAUD Ludwig	20, rue de la Vallée du Loch	27/07/2013
FAY Cécile et JOSSE Pascal	DOMAGNE	14/09/2013
CORNO Sandrine et DEMAERE Serge	5, rue de la Vallée du Loch	12/10/2013

### ● AVIS DE DÉCÈS 2013

NOMS PRÉNOMS	ADRESSE	DATE DE NAISSANCE
Marie-Thérèse LE GARGASSON épouse CAUDAL	La Forêt	16/03/2013
Bernard BRAUD	L'Enfer	29/04/2013
Marcel RODET	Domicile les Aînés du Golher	20/06/2013
Adèle LE DOUARIN veuve CORFMAT	Kermillard	29/08/2013
Christian BRIANT	le Vialgoët	13/09/2013
Anne GUÉZELLO veuve LE FLOCH	Domicile les Aînés du Golher	28/09/2013
Antoinette SÉVENO	le Vialgoët	17/11/2013
Marcel DANIEL	Domicile les Aînés du Golher	29/12/2013

# La vie municipale

## L'urbanisme

### ● PERMIS DE CONSTRUIRE - 2<sup>ème</sup> semestre 2013

NOMS PRÉNOMS	DATE DE DÉPÔT	DATE DE SIGNATURE	NATURE DE LA CONSTRUCTION
SCEA DAGUIFA	15/04/2013	12/07/2013	Saladerie + goûter à la ferme à Féténio
DE WAVRECHIN Marie Dominique	15/07/2013	16/09/2013	Rénovation d'une longère
LES ÉCURIES RIVIÈRES - Mme SEYNS	02/08/2013	20/09/2013	Création d'une écurie de propriétaires
HÉRISSON Pascal	04/10/2013	En cours	Hangar agricole
RENESSON Philippe	13/11/2013	En cours	Abri camping car

### ● DÉCLARATIONS PRÉALABLES - 2<sup>ème</sup> semestre 2013

NOMS PRÉNOMS	DATE DE DÉPÔT	DATE DE SIGNATURE	NATURE DE LA CONSTRUCTION
NOGUET Mickaël	16/07/2013	17/08/2013	Ouvertures
SIMON Jérôme et Anne Laure	17/07/2013	18/08/2013	Abri de jardin
LORHO Patrick / PASCO Catherine	23/07/2013	24/08/2013	Pose de 4 modules en brie de soleil sur façade
SCI BOTKER LE BOULAIRE Éric	31/07/2013	01/09/2013	Ouvertures
JAVEL Magali	08/08/2013	09/09/2013	Changement ouvertures +porte+ vélux
JAN Guénahel	13/08/2013	14/09/2013	Clôture
LE GUELVUIT Pascal	04/09/2013	05/10/2013	Clôture
LE GUILLANT Julien et Delphine	18/09/2013	16/10/2013	Rénovation longère : changement d'ouvertures et clôture
CORNU Emmanuel	18/09/2013	19/10/2013	Réfection de la toiture + vélux
LE GOÏSTRE Raymond	24/09/2013	24/10/2013	Réfection de la toiture
LE ROCH Joachim	05/11/2013	En cours	Réhabilitation d'une longère en pierre

# La vie municipale

## Délibérations

Note : Ne sont donné ci-après qu'un résumé des délibérations. Les délibérations complètes peuvent être consultées à la mairie ou sur le site de la commune : [brandivy.fr](http://brandivy.fr)

### ■ Conseil Municipal du 2 juillet 2013

#### NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN 2014

##### ACCORD SUR LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION DES CONSEILLERS

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que toutes les communautés de communes et leurs communes membres doivent définir, avant le 31 août 2013, le nombre et la répartition par commune des délégués communautaires qui siégeront après le renouvellement des conseils municipaux en 2014 et se dénommeront conseillers intercommunaux.

Le 27 mars 2013, le conseil communautaire de la Communauté des communes du Loch s'est prononcé en faveur d'une nouvelle répartition des sièges. Elle propose une base d'accord local et la répartition suivante de 27 sièges, aucune commune ne voyant son nombre de représentant diminuer par rapport à aujourd'hui.

COMMUNE	POPULATION MUNICIPALE	NBRE DE DÉLÉGUÉS
Brandivy	1204	3
Colpo	2230	4
Grand Champ	4964	11
Locmaria Grand Champ	1382	3
Locqueltas	1616	3
Plaudren	1617	3

Après discussion et délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal **approuve l'accord local fixant le nombre total des sièges et leur répartition par commune au sein de la future assemblée délibérante de la Communauté de Communes du Loch.**

#### OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION BREIZ IZEL

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'accorder à cette association, au titre de l'année 2013, **la somme de 300,00 €.**

#### TARIFS DES REPAS SERVIS À LA CANTINE SCOLAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2013- 2014

Après délibération sur les tarifs pour l'année scolaire 2013/2014, et à l'unanimité des présents, **le Conseil Municipal décide que le prix du ticket de cantine pour les enfants passera à compter du 1er septembre 2013 de 3,10 € à 3,20 €.**

D'autre part, le Conseil Municipal décide d'augmenter **le prix du ticket délivré aux enseignants de l'école publique. Il passera au 1er septembre 2012 de 5,20 € à 5,40 €.**

#### CIMETIÈRE : FIXATION D'HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC

- Considérant qu'il convient de modifier le règlement du cimetière pour permettre aux professionnels des pompes funèbres d'avoir un accès au cimetière en dehors des heures d'ouverture du public, particulièrement pour les opérations d'exhumations ;

- Considérant l'absence d'horaires d'ouverture et de fermeture au public du cimetière

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Émet un avis favorable à la fixation d'horaires d'ouverture au public du cimetière et propose la plage horaire 9 h / 19 h ;
- Prend acte de la modification à apporter au règlement du cimetière communal.

## **ADHÉSION AU SERVICE DE CALCUL DES ALLOCATIONS D'AIDE AU RETOUR À L'EMPLOI DU CENTRE DE GESTION**

- Considérant la difficulté de mise en œuvre des dossiers de demande d'allocations de retour à l'emploi à verser aux fonctionnaires stagiaires, titulaires et non titulaires privés de leur emploi,  
Considérant la mise en place par le Centre de gestion d'un service de traitement et de suivi des dossiers de demande d'allocations de retour à l'emploi.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres :

- Décide de confier par convention au Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention et toute pièce s'y rapportant.

## **CHOIX DU PRESTATAIRE INFORMATIQUE POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour l'équipement numérique de l'école publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

- DÉCIDE de procéder à l'acquisition du matériel informatique destiné à équiper l'école publique la petite Colline de BRANDIVY
- RETIENT l'offre de la société Présence informatique de VANNES pour un montant de 25 986,12 € TTC

## **MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE SUR MARCHÉ RÉNOVATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE POUR LA RÉFECTION DE LA COUR DE L'ÉCOLE**

- Considérant le marché initial d'un montant de 19 294.00 € H.T. ( 23 075.62 € TTC) incluant pour partie la réfection partielle de la cour de récréation,

- Considérant la nécessité de procéder à la réfection complète de la cour, compte tenu de son état suite au passage des engins et de l'installation de la grue ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

- Prend en considération l'état de la cour et la nécessité de sa réfection totale,
- Approuve à l'unanimité le marché complémentaire à signer avec l'entreprise titulaire du marché pour un montant de 13 265.50 € H.T. ( 15 865.53 € TTC) , pour un prix unitaire comparable à celui du marché principal.

## **■ Conseil Municipal du 2 août 2013**

### **ACCEPTATION DU REMBOURSEMENT GROUPAMA SUITE AUX DÉGRADATIONS D'UNE PORTE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre des détériorations d'une porte de la salle polyvalente, le montant des dépenses supportées par la Commune s'élève à **316,94 € remboursés intégralement par l'assurance GROUPAMA.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte ce remboursement.**

### **REPLACEMENT DE L'ENTREPRISE TITULAIRE DU MARCHÉ PEINTURE DE L'ÉCOLE COMMUNALE**

Vu que l'entreprise BAT, titulaire du marché de peinture pour la rénovation et l'extension de l'école, a fait savoir qu'elle renonçait à effectuer le marché pour cause de manque de personnel consécutif à sa mise en redressement judiciaire,

Il est proposé, compte tenu de l'urgence dans laquelle les travaux doivent être réalisés, de limiter la recherche d'entreprises aux deux devis sollicités par notre maître d'œuvre auprès d'entreprises en mesure d'effectuer les travaux dès le mois d'août 2013, et de retenir l'entreprise LMI de Quimperlé qui s'engage à effectuer les travaux de peinture et de ravalement pour un prix TTC de 28.705,06 €, soit 24.000,89€ HT et de commencer les travaux dès le 19 août.

Le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité la signature avec l'entreprise LMI du marché pour un montant TTC de 28.705,06 €, soit 24.000,89 € HT.**

## **MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE SUR MARCHÉ RÉNOVATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE POUR LA PROTECTION DU BARDAGE BOIS**

Vu que les bardages bois de l'école ont été réalisés en bois bruts et que cette situation n'est pas conforme aux attentes puisque il était demandé un coloris permanent et vu que le noircissement du bois brut est évident, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Prend en considération la nécessité de protéger le bardage bois de l'école ;
- Approuve la signature avec l'entreprise LMI du marché de traitement du bardage pour un montant HT de 2.999,11 € en complément du marché principal de peinture et ravalement accepté ce même jour par le conseil municipal.

## **DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE ÉCOLE PRIVÉE SAINTE ANNE A BIEUZY**

Mme le maire présente une demande de subvention par l'école privée Sainte Anne de Bieuzy pour le financement du voyage scolaire auquel ont participé 11 enfants de notre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

Décide, conformément à la position retenue antérieurement, de limiter les subventions aux écoles privées aux seuls coûts directs de fonctionnement à l'exclusion de tout autre frais de quelque nature que ce soit et qu'il ne sera donc pas donné une suite favorable à cette demande.

## **DÉNOMINATION DU STADE DE FOOTBALL ET DEMANDE DE SUBVENTION CORRÉLATIVE DE L' A.S.B.**

Mme le maire expose la demande de l'ASB pour dénommer le stade Daniel Le Boulaire et la demande de financement exceptionnelle se référant à l'évènement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Décide d'entériner le choix du nom **STADE DANIEL LE BOULAIRE**,
- Décide qu'il n'appartient pas à la municipalité de participer au financement de festivités qui concernent essentiellement les membres d'une association et en conséquence de limiter le montant de la subvention au seul **financement de la plaque pour un montant de 400 €.**

## **BUDGET COMPLÉMENTAIRE INVESTISSEMENTS POUR LE MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS DIVERS ÉCOLE COMMUNALE**

Mme le Maire expose que la quasi totalité des moyens de rangements de l'ancienne école n'existent plus ou ont été détruits pour cause de vétusté. Compte tenu des mobiliers dont l'acquisition est nécessaire dont notamment tableaux blancs pour l'école numérique, bureau pour la direction, tables basses et chaises adaptées pour les petites sections école maternelle et cantine,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents décide de voter un budget complémentaire de 12.000€ destiné au financement des dits mobiliers et équipements.

## **■ Conseil Municipal du 27 août 2013**

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'AMICALE LAÏQUE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention émanant de l'Amicale Laïque au titre de la garderie.

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY, DÉCIDE à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 400,00 €

### **FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DE PLUVIGNER – CHOIX D'UNE NOUVELLE TRÉSORERIE**

Après discussion et à l'unanimité des présents le conseil Municipal décide de faire le choix de la trésorerie d'AURAY à compter de 2014.

## **ENQUÊTE PUBLIQUE – DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION, UNE STATION DE TRANSIT DE DÉCHETS URBAINS ET INDUSTRIELS AVEC MISE À JOUR ADMINISTRATIVE D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DE MATIÈRES DE VIDANGES DE LA SOCIÉTÉ VIDANGES 56**

Une enquête publique a été ouverte par Locminé et Moréac sur une installation de méthanisation de déchets non dangereux et la création d'une installation de transit de déchets non dangereux d'assainissement. Ces projets sont soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et font l'objet d'une procédure susceptible d'aboutir à une autorisation assortie de prescriptions ou à un refus.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur cette demande et après avoir pris connaissance du dossier, émet à l'unanimité un avis favorable à ces demandes, **à la condition expresse qu'elles répondent aux obligations légales et réglementaires relatives à la protection de l'environnement.**

## **CRÉATION D'UNE GARDERIE MUNICIPALE – TARIFICATION DE LA GARDERIE**

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Marie FAY, rapporteur du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, après en avoir délibéré :

DÉCIDE la mise en place par la Commune d'une garderie municipale à compter du 3 septembre 2013,

DECIDE de mettre en place un règlement intérieur, signé par les familles,

DIT qu'il sera fait application à la garderie de la tarification suivante :

- le matin de 7 h 30 à 8 h 30 : 0,50 € le ¼ d'heure par enfant
- le matin de 8 h 30 à 8 h 50 : 0,50 €
- le soir de 16 h 30 à 17 h : 0,50 €
- le soir de 17 h à 19 h : 0,50 € le ¼ d'heure par enfant
- le soir après 19 h, heure de fermeture de la garderie, forfait de 10,00 € en sus

## **■ Conseil Municipal du 15 octobre 2013**

### **CONSULTATION SUR PROJET DE SAGE BLAVET**

Après en avoir délibéré, tout en soulignant l'importance des enjeux mais néanmoins l'emprise faible sur le territoire de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents émet un avis favorable au projet présenté.

### **CONVENTION SAUR : ENTRETIEN DES APPAREILS DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le contrat d'entretien des appareils de défense contre l'incendie mis en place avec la SAUR en 2007.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité DECIDE de donner son accord au renouvellement de cette prestation d'entretien par la société SAUR de VANNES.

### **RAMASSAGE DES ANIMAUX ERRANTS ET GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA S.A. CHENIL SERVICES – ANNÉES 2014-2017**

Madame le Maire informe les élus des difficultés rencontrées pour la capture des animaux errants et la gestion de la fourrière animale.

Le Conseil Municipal, après délibération décide à l'unanimité de reconduire le contrat pour une période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014. Il pourra ensuite être reconduit trois fois par période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

### **ARBRE DE NOËL 2013 DES ENFANTS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE BRANDIVY**

Madame le Maire propose à l'Assemblée l'octroi d'une subvention pour le financement de l'arbre de Noël 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une somme de 12,50 € par élève inscrit à l'école.

### **OCTROI D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ D' ORGANISATIONS CYCLISTES DE L'EVEL**

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'accorder à cette association la somme de 100,00 €.

### **ASSURANCES COMMUNALES : REMBOURSEMENT BRIS DE GLACE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre du bris de glace sur le tracteur Johndeere, le montant des dépenses supportées par la Commune s'élève à **449,03 € remboursés intégralement par l'assurance GROUPAMA**. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte ce remboursement**.

### **CESSION LE NAIN – COMMUNE DE PLUVIGNER – SORT DU PONT DU SCOUËT**

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier entre Mme et M. LE NAIN Stéphane, propriétaires du moulin du Scouët sur la Commune de PLUVIGNER, et la Commune de PLUVIGNER, portant sur un échange de parcelles entre les deux parties permettant la continuité du chemin de randonnée du Moustoir.

la Commune de PLUVIGNER a cédé pour sa part une parcelle d'une superficie de 69 m2, incluant une passerelle sur le Loch, sans consulter la Commune de BRANDIVY qui en partage la possession. Cet échange, de facto, rend l'utilisation de cette passerelle impossible.

Dès lors, le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY, à l'unanimité :

- Conteste l'échange et demande la réouverture du pont à la libre circulation,
- Charge Madame le Maire d'en informer Monsieur le Maire de PLUVIGNER.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES ENFANTS SCOLARISÉS DANS DES ÉCOLES BILINGUES**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY,

Rappel fait de la délibération en date du 31 août 2010 par laquelle la Commune acceptait de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles des établissements privés bénéficiant du régime du contrat d'association sans que le montant par élève ne dépasse le coût moyen d'un élève des classes de même nature de l'école publique de la commune,

**DÉCIDE à l'unanimité que le calcul du montant versé aux enfants des écoles privées extérieures de la commune ne saurait être différencié sur le fondement d'un enseignement du breton.**

### **DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'enveloppe budgétaire des comptes 6135 et 6574 va s'avérer insuffisante eu égard aux prévisions de dépenses à venir jusque la fin de l'année 2013.

Pour assurer la bonne exécution du budget 2013, il est décidé à l'unanimité de modifier le Budget comme suit :

#### **En Section de Fonctionnement :**

- D'augmenter en dépenses le compte 6135 pour un montant de 7 000,00 €
- D'augmenter en dépenses le compte 6574 pour un montant de 5 000,00 €
- De diminuer en dépenses le virement à la section d'investissement - compte 023 pour un montant de 12 000,00€

#### **En Section d'Investissement :**

- De diminuer en dépenses le programme voirie 2013 – compte 2313 – programme n° 115, pour un montant de 12 000,00 €
- De diminuer en recettes le compte 021 virement de la section de fonctionnement pour un montant de 12 000,00 €

## **■ Conseil Municipal du 12 novembre 2013**

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE- ANNÉE 2012**

Présentation est faite par Monsieur Didier FURET, 1er Adjoint au Maire, du rapport annuel du SIAEP de GRAND-CHAMP concernant le service public de l'eau potable pour l'exercice 2012 présentant les diffé-

rents éléments techniques et financiers du service.

Le Conseil Municipal, devant délibérer sur ce rapport :

- **En prend acte en séance ce jour,**
- **Dit que ce rapport est mis à la disposition du public en Mairie.**

### **EXTENSION DE LA CONVENTION TIPI AU PAIEMENT DES PRESTATIONS GARDERIE**

Rappel fait de la délibération en date du 15 octobre 2013 approuvant la mise en place du dispositif TIPI pour le paiement de la prestation multisports et de la redevance assainissement ;

Considérant l'intérêt pour les familles de pouvoir régler via internet les sommes dues au titre de la garderie municipale ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **Décide d'étendre le dispositif TIPI aux règlements des prestations de service garderie**

### **MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – AVENANT INEO**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le contrat de maintenance de l'éclairage public confié depuis le 7 février 2011 à l'entreprise INEO de VANNES et propose qu'il soit rajouté au contrat en cours 11 luminaires supplémentaires faisant suite au transfert de la voirie du lotissement Bellevue dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres d'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cet avenant.

### **MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE TRAITEMENT D'AIR DE L'ÉCOLE PUBLIQUE**

Après information par Mme le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de lancer une mise en concurrence pour le renouvellement du contrat de maintenance,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la consultation ainsi que le contrat avec l'entreprise retenue.

### **PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES**

#### **ACCUEILLANT DES ENFANTS DE BRANDIVY**

Considérant la capacité d'accueil de l'école publique récemment rénovée et agrandie, Considérant que les charges fixes ne sauraient être financées deux fois, Le Conseil Municipal décide à 12 voix pour et 2 voix contre d'**allouer un montant de 100.00 € par enfant scolarisé dans une école privée** correspondant au montant en fournitures scolaires et documentation pédagogique attribué à chaque enfant scolarisé à l'école publique de BRANDIVY.

## **■ Conseil Municipal du 10 décembre 2013**

### **SUBVENTION 2013/2014 POUR SORTIES ÉDUCATIVES ET JEUX EXTERIEURS**

#### **AU PROFIT DE L' OCCE – ÉCOLE PUBLIQUE DE BRANDIVY**

Madame le Maire propose qu'une somme globale soit allouée à l'établissement pour l'année scolaire 2013/2014. Il est bien entendu que le Conseil devra être informé de son utilisation.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'école publique, sur le compte OCCE ( Office Central de la Coopération de l'Ecole) **une subvention d'un montant de 2800,00 € pour l'année scolaire 2013/2014.**

### **AIDE AU FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE - SUBVENTION À L'AMICALE LAÏQUE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de **la demande de subvention émanant de l'Amicale Laïque au titre de la garderie**, demande pour laquelle elle donne lecture du bilan couvrant la période de janvier à juillet 2013 faisant apparaître un déficit de 1 578,45 €.

Statuant sur le montant de celle-ci et après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer à l'Amicale Laïque une subvention de 1 578,45 €, somme couvrant la totalité du déficit existant.

## DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il manquera des crédits sur le chapitre 012 Charges de personnel ainsi que sur le chapitre 65 Autres charges de gestion courante.

Elle propose au Conseil que les crédits manquants soient prélevés de la façon suivante :

- |                              |                             |
|------------------------------|-----------------------------|
| - compte 66111 : - 3700,00 € | - compte 6554 : + 3700,00 € |
| - compte 6184 : - 1300,00 €  | - compte 6554 : + 1300,00 € |
| - compte 60621 : - 1600,00 € | - compte 6451 : + 1600,00 € |

À l'unanimité des présents ces propositions sont acceptées.

## ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT ET DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Le 16 octobre 2013, les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ( CLECT) se sont réunis afin d'évaluer les charges relatives à l'entretien des zones d'activités d'intérêt communautaire :

**la zone d'activité de Bellevue à Colpo,  
la zone d'activité de Keravel à Locqueltas,  
et la zone d'activité de Kerovel à Grand-Champ.**

Le conseil municipal, considérant la nécessité d'évaluer les charges liées à l'entretien des zones d'activité (entretien de la voirie, des espaces verts, de l'éclairage public, etc.) étant donné que ces charges ne sont plus supportées par la commune mais par la Communauté de Communes et considérant la nécessité de se prononcer sur le rapport final de la CLECT, DÉCIDE sous réserve des délibérations concordantes des conseils municipaux selon la majorité qualifiée, **d'approuver le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées.**

## TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LOC'H DÉTERMINATION DES CONDITIONS FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES DU TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes du Loc'h que lui soient transférés en pleine propriété les biens immeubles nécessaires à la gestion des zones d'activités suivantes : Keravel, Kerovel et Bellevue,

Le conseil municipal, DÉCIDE de transférer en pleine propriété à la communauté de communes du Loc'h les biens immobiliers nécessaires à la gestion des zones suivantes :

- **Keravel située sur la commune de Locqueltas,**
- **Kerovel située sur la commune de Grand-Champ,**
- **Bellevue située sur la commune de Colpo.**

# La vie locale - Infos locales

## Guinguette à l'Étang de la Forêt

Malgré le temps très capricieux de ce dimanche 28 juillet, un épisode de vent violent dans la matinée sur le pays grégamiste et des rendez-vous festifs nombreux dans la région, « la guinguette au bord de l'Étang » a globalement répondu aux attentes des organisateurs.

L'idée de cette guinguette a été lancée par l'Office de Tourisme des Landes de Lanvaux qui voulait pallier au fait que Colpo avait renoncé à organiser « La Corse à Colpo ».

Très vite, les élus et le Comité des fêtes de Brandivy ont adhéré au projet. Bien que préparé à la hâte et ne bénéficiant pas d'une grande publicité, ce sont 160 personnes qui sont venues participer au repas proposé. Avec les retardataires qui sont venus les rejoindre en cours d'après-midi, ce sont 180 danseurs qui ont « guinché » sur les airs de l'orchestre « Florilège ». Une danseuse confiait même sa joie d'avoir réentendu des airs anciens et refait des danses qu'elle avait presque oubliées. Un couple de Caen en villégiature sur Quiberon faisait part de sa satisfaction d'avoir pu passer un après-midi « différent ».

Il y eut la pluie, il y eut le vent, mais il y eut du bon temps.

## Cérémonie anniversaire de Bazeilles

De même que l'année dernière, les anciens des troupes de marine adhérant à l'UNACITA avaient décidé de commémorer la bataille de Bazeilles et d'honorer la mémoire d'un des leurs, Jean-Dominique de Cuverville, en présence de ses parents. La cérémonie s'est déroulée au cimetière municipal le samedi 31 août et une gerbe fut déposée sur la tombe de leur camarade. Un petit moment d'émotion ressentie par les participants. Puis tout le monde se trouvait invité devant le château de Grandville pour un pot de l'amitié. Une paella était proposée ensuite aux personnes qui s'étaient inscrites. La bataille de Bazeilles est, pour les marsois, l'équivalent de Camerone pour la Légion Étrangère. Ce fait d'armes, qui s'est déroulé pendant la guerre de 1870, est depuis célébré par les troupes de marine lors d'une cérémonie officielle et festive.



## Cross UNSS

Mercredi 27 novembre après-midi, le site de l'étang de la Forêt accueillait le cross départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire. 1.800 élèves, représentant 23 établissements scolaires, se sont disputé onze courses. Une centaine de bénévoles était mobilisée pour l'organisation de ces épreuves ainsi que des membres de la CCL, de la commune de Brandivy et du collège de Pluvigner. 600 coureurs morbihannais se sont qualifiés pour le championnat d'académie, prévu le 11 décembre, à Plouay. Les médaillés reçurent leurs distinctions des mains de notre maire.

## Repas des anciens

Le traditionnel repas offert par le CCAS aux anciens de la commune s'est tenu ce dimanche 20 octobre. Notre maire a tenu tout d'abord à accueillir les convives par un discours de bienvenue au cours duquel elle a annoncé qu'elle ne se représentera pas aux prochaines municipales. Elle a également rappelé que ce repas était possible du fait de l'implication des bénévoles.



C'est servi par les élus que nos aînés ont profité d'un moment festif où bonne chère rimait avec bonne humeur soutenue par une chorale. Certains des invités, poussés par Marie-Joëlle, ont entonné des chansons anciennes reprises par l'assemblée. Le souhait de Denise Kervadec émis dans son discours : que cette journée qui rassemble le bourg et les différents villages de notre commune soit maintenue par la prochaine municipalité.

## Pardon de Notre-Dame de Lourdes

C'est dès le vendredi 23 août que les bénévoles ont commencé à préparer la fête, le premier travail étant de préparer le far qui sert de dessert au repas.

Le samedi matin, des bénévoles se retrouvaient derrière la salle polyvalente afin de monter les chapiteaux et de mettre en place les tables et les bancs. L'après-midi, une joyeuse troupe se retrouvait près des jeux de boules afin de participer à la corvée de pluches. Pendant ce temps, la sonorisation était mise en place pour la chapelle. Le dimanche enfin, le grand jour se présentait. Les fidèles commençaient à arriver pour la messe de 11 heures. Pendant ce temps, la salle était préparée et les préparatifs du repas se mettaient en place.



C'est une foule recueillie qui participait à l'office présidé par l'abbé Guillo, initiateur de la chapelle dont on fêtait les 15 ans. Comme d'habitude, celle-ci se révélait trop petite pour accueillir tout le monde et les retardataires devaient suivre la cérémonie depuis l'extérieur.

Ce fut ensuite guidés par la bombarde et le biniou que les fidèles rejoignaient la salle polyvalente en traversant le lotissement Bellevue.

Enfin, tout le monde pouvait se sustenter. Le traditionnel repas fut fort apprécié et il fallut se presser pour ceux qui voulaient participer aux vêpres.

Une journée réussie, même si les convives étaient un peu moins nombreux que les années précédentes. Mais beaucoup de bénévoles remarquèrent que, encore une fois lors d'une animation dans la commune, les brandivyens, et notamment les derniers arrivés, brillaient par leur absence.

## Trophées du Sport

Vendredi 6 décembre

Accueillies par Denise Kervadec, les 200 personnes présentes à la soirée des Trophées du Sport ont passé un agréable moment. Il faut dire que Jean-Yves Le Porho, le responsable des TDS, et Damien le Chêne, la cheville ouvrière de l'organisation, n'avaient rien laissé au hasard.

La présence de l'ancienne championne de France de tennis, Brigitte Simon, marraine de cette septième édition, a donné un cachet supplémentaire à la manifestation organisée par le Conseil général du Morbihan, La Gazette du Centre Morbihan, avec le soutien logistique de Profession Sport 56 et des commune du canton de Grand-Champ.

Pour Brandivy, ont été récompensés :

au titre des bénévoles : Antoinette Guhur,

chez les espoirs : Fabien Guillo (cyclisme).

À noter également que Laure Doublier (équitation) est arrivée deuxième dans la catégorie « performances jeunes ».

La soirée s'est terminée par le pot de l'amitié offert par la commune de Brandivy.

Antoinette ne voulant se déplacer en soirée, c'est Marie-Claude Dérian qui reçut le trophée en son nom. Il lui fut ensuite remis chez elle.

## Compte rendu du pardon de la grotte



Le bureau, le conseil d'administration et les bénévoles se sont retrouvés en ce samedi 9 novembre à 19h15 pour le compte rendu du Pardon de la grotte. Ce sont environ 250 repas qui ont été servis. La diminution des participants et le renchérissement des denrées, et notamment de la viande, font que les bénéfices vont en diminuant. En fin de compte, c'est une somme globale de 700,00 € qui a été versée à la paroisse.

La discussion s'est ensuite portée sur les difficultés rencontrées et les améliorations à apporter, les éventuelles travaux à effectuer sur la chapelle et la date à prévoir pour le nettoyage des abords de la grotte.

Enfin, pour remercier Job Guénanten de ses 38 années passées à la tête de l'association, un saule crevette, un panier gourmand et une médaille commémorative lui ont été offerts, provoquant chez lui une intense émotion.

En final, l'assemblée a partagé un repas très simple dans la bonne humeur.

## Fête de quartier du Guern

Une nouvelle fois, les habitants du village du Guern ont organisé leur traditionnelle fête de quartier samedi 14 septembre. Les participants ont partagé le repas du midi avant de poursuivre ces retrouvailles conviviales par des bavardages, des jeux et un tournoi de pétanque acharné. Le soir, pour rester dans cette excellente ambiance, tous ont continué ce moment festif en partageant à nouveau un repas tout aussi animé et bon enfant que celui du midi.



## Portes ouvertes de l'école

En ce samedi 19 octobre, les brandivyens se sont pressés nombreux pour visiter la nouvelle école. Pendant les heures d'ouvertures prévues, le passage fut incessant. Bien que quelques finitions soient en cours, l'opinion générale fut favorable. Certains, qui avaient fait « l'école du diable », avaient même du mal à retrouver l'école de leur enfance et cherchaient à se remémorer la classe qu'ils avaient connue. La visite se terminait autour d'un café qui permettait à chacun d'échanger sur ses souvenirs d'école.

## Marché de Noël et tartiflette



L'école de la Petite Colline organisait son désormais traditionnel marché de Noël à la salle polyvalente ce vendredi 13 décembre. Ensuite, l'Amicale Laïque prenait le relais avec sa soirée tartiflette devenue non moins traditionnelle. Les bénévoles avaient fort à faire pour servir les convives présents. A cette occasion, l'Amicale Laïque étrennait ses verres éco-cup réalisés pour remplacer les gobelets jetables jugés coûteux et trop peu écologiques. Pour créer le logo imprimé sur les verres, un concours de dessins avait été organisé au sein de l'école de la Petite Colline pour les CM1-CM2. C'est le dessin de la jeune Yona qui a été retenu. Tous les participants ont été récompensés de leur participation par un stylo-plume. Yona a obtenu en plus, en tant que lauréate, un livre. Chaque gobelet de l'Amicale laïque porte maintenant ce logo.

## Cérémonie du 11 novembre

Comme de coutume, le rendez-vous était fixé sur la place de l'église. Le maire et ses adjoints, les porte-drapeaux, les anciens combattants les élèves de l'école et les familles des uns et des autres se rassemblaient, vu le temps pluvieux, dans la Salle du Conseil. À 11h00, le défilé s'ébranlait pour remonter la rue de la Vallée du Loch en direction du cimetière. En tête se tenaient les drapeaux, suivis de la gerbe destinée au Monument aux morts portée par deux élèves.

Après le dépôt de la gerbe par Denise Kervadec et Pierre Dano, le président de l'UNACITA, la sonnerie « Aux morts » retentissait, suivie d'une minute de silence à la mémoire des morts de « la grande guerre ». Ce fut

ensuite la lecture du message de Monsieur Kader Arif, ministre des anciens combattants, par Mme le Maire, puis celui du Président de l'UNACITA, lu par Pierre Dano.

Puis les élèves lurent des passages de lettres écrites par des soldats de 14-18, avant la remise de la Médaille de la Reconnaissance française à Gérald Ryder.

Tout le monde se retrouvait ensuite à l'Eden devenu subitement trop petit pour le pot de l'amitié offert par la municipalité.



# La vie locale - Infos pratiques

## Les clefs de la réussite d'une bonne isolation des combles

Afin de réduire vos consommations d'énergie pour le chauffage de votre habitation, vous envisagez de faire réaliser une isolation de vos combles. Cette opération d'isolation des combles peut être réalisée par soufflage d'un isolant en vrac.

Pour que cette opération vous donne satisfaction sur le long terme, l'application de l'isolant doit être faite en conformité avec les bonnes règles de mise en œuvre :

L'application de l'isolant doit être faite de manière à laisser une lame d'air d'au moins deux centimètres entre l'extérieur de l'isolant et le support de revêtement de couverture. Un film pare vent/pare pluie peut être parfois nécessaire pour ménager cette lame d'air pour les rampants de toiture.

L'application de l'isolant doit pouvoir être contrôlée visuellement en tous points lors du chantier. Pour ce faire, l'application de l'isolant doit être réalisée soit par l'intérieur de la construction après dépose du parement plâtre (ou assimilé) intérieur, soit par dépose de la couverture et de son support (volige ou liteaux) aux endroits où l'isolant est appliqué.

Les appareillages électriques (VMC, spots encastrés, ...) ne doivent pas être en contact avec l'isolant. Autour des conduits de fumée, l'isolant ne doit pas être appliqué à une distance inférieure à la distance de sécurité.

Si ces principes de bonne mise en œuvre ne sont pas appliqués, vous vous exposez aux risques suivants :

Développement de condensation, puis apparition de champignons et moisissures dans la charpente (dont la mèche) du fait de l'absence de la lame d'air. Risques d'incendie si les distances de sécurité autour des conduits de fumées et des équipements électriques ne sont pas respectées.

Enfin, rappelons que toute personne s'étant engagée suite à un démarchage bénéficie de la protection des lois sur le démarchage (forme du contrat, faculté de renonciation, interdiction de paiement pendant le délai de réflexion).

**La CLCV, la CSF, APPROCHE Écohabitat et votre espace InfoÉnergie sont à votre disposition pour vous conseiller lors de vos travaux d'isolation et vous aider à étudier les devis qui vous sont proposés.**

**CLCV** : 9, rue Bécel à Vannes ; les mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous et le vendredi de 14h00 à 18h00. Prise de rendez-vous au 09 66 98 58 11 ou [clcvvannesauray@orange.fr](mailto:clcvvannesauray@orange.fr)

**CSF Vannes** : 47, rue Ferdinand Le Dressay à Vannes – 02 97 47 15 50 ou [lacsfvannes@orange.fr](mailto:lacsfvannes@orange.fr)

**Espace Info Energie du de Vannes** : 0 805 203 205 (gratuit depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 ou par mail [infoenergie@pays-vannes.fr](mailto:infoenergie@pays-vannes.fr)

## Communiqué ERDF

Lors de l'ouverture des marchés, en 2008, il est apparu souhaitable que la relation directe avec les clients soit globalement réservée aux fournisseurs. Cette approche, sans doute logique dans un premier temps, ne s'est pas révélée suffisante dans la durée compte tenu des problématiques spécifiques que les clients pouvaient avoir à traiter avec ERDF, l'opérateur du réseau de distribution publique d'électricité.

Aussi, ERDF a créé un service pour que le client puisse nous contacter en direct. Les particuliers peuvent désormais contacter ERDF au :

**09 69 32 18 79** pour toute demande concernant le distributeur (raccordement, qualité d'alimentation, comptage, protection de chantier, ...).

Pour les dépannages (sans courant, sécurité, ...) le numéro reste le **09 72 67 50 56**.



## Aides de l'Anah aux travaux pour les propriétaires occupants

Les propriétaires occupants dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond peuvent bénéficier d'aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour réaliser des travaux dans leur logement.

### Aides financières de l'Anah

Personnes éligibles aux aides :

les propriétaires occupants ;  
les usufruitiers occupants ;  
les bénéficiaires d'un droit d'usage et d'habitation ;  
les personnes assurant la charge effective de travaux dans un logement occupé à titre de résidence principale par leurs ascendants, descendants, ceux de leur conjoint, de leur concubin ou du cosignataire au PACS, lorsqu'ils sont propriétaires ou disposent d'un droit d'usage ou d'usufruit.

### Conditions :

Le propriétaire occupant doit répondre à certaines conditions relatives à son logement, ses ressources et à la nature des travaux envisagés.

il est situé en France Métropolitaine ;  
il est occupé à titre de résidence principale (minimum 8 mois par an) ;

il est achevé depuis au moins 15 ans ;  
Il n'a fait l'objet depuis 5 ans d'aucun financement public

### Ressources du ménage :

Selon le nombre de personnes composant le ménage et la localisation du logement, les ressources des propriétaires occupants doivent être inférieures ou égales à certains plafonds.

Ces plafonds de ressources sont révisés au 1er janvier de chaque année.

### Travaux subventionnables :

L'octroi d'une subvention de l'Anah n'est pas automatique. S'agissant des propriétaires occupants, les champs d'action prioritaires sont :

la lutte contre l'habitat indigne et dégradé,  
la lutte contre la précarité énergétique (travaux d'économies d'énergie – programme Habiter Mieux),  
les travaux favorisant l'autonomie d'une personne âgée ou handicapée.

**Pour toute information, un seul numéro : 0820 201 203 (0.09€/min).**

## Information de la Ligue contre le Cancer



*pour la vie*

### Qu'est-ce que la Ligue contre le Cancer ?

C'est une association agréée nationale qui regroupe 103 comités départementaux. Le Comité du Morbihan travaille avec 14 hôpitaux et cliniques du département afin d'aider les malades au plus près.

Beaucoup d'associations et de bénévoles sont des partenaires privilégiés et organisent régulièrement des manifestations au profit de la Ligue.

### Quelles sont les activités financées avec les fonds récoltés ?

La Ligue se consacre à 3 axes d'activité :

- **l'aide à la recherche (40 % des dépenses). Le comité 56 finance 14 projets de recherche.**
- l'aide directe aux malades (40 %) : le Ligue est le plus proches possible des malades avec de l'aide

à domicile, de l'aide en urgence pour des personnes en grandes difficultés financières, de l'aide psychologique, des soins et des conseils esthétiques (perruques) qui a portent une "bulle de confort" à un corps maltraité par la maladie.

- le dépistage et la prévention (20 %) : auprès des adolescents sur les dangers de l'alcool, du tabac ou du soleil (9 900 élèves vus en 2011). Mise en avant les bénéfices de l'activité physique pour prévenir le risque de cancer. Enfin, la Ligue 56 envisage de développer la prévention dans les entreprises avec une exposition itinérante.

### Comment peut-on bénéficier de l'aide de la Ligue ?

Le plus souvent en prenant contact avec une infirmière ou une assistante sociale sur les lieux de soins (hôpitaux, cliniques). Et au comité départemental à Vannes : **02.97.54.18.18**. Vous pouvez aussi aller visiter le site internet en cliquant sur le département Morbihan sur **www.ligue-cancer.net**

# Aides de la caisse de retraite pour les travaux d'amélioration de l'habitat

Si vous êtes retraité et que vous souhaitez réaliser des travaux pour améliorer votre logement, votre caisse de retraite peut vous accorder une aide financière, sous réserve de respecter certaines conditions de ressources.

## Logement concerné

L'aide est accordée uniquement pour les travaux réalisés sur la résidence principale.

## Bénéficiaires

L'aide s'adresse à toutes les personnes retraitées, quel que soit le régime de retraite : régime général de la sécurité sociale, régime agricole (uniquement les salariés), régime de non salariés, c'est-à-dire des indépendants (y compris les exploitants agricoles), autres régimes de salariés, par opposition aux indépendants (fonctionnaires, SNCF, EDF, GDF SUEZ...), régimes étrangers et/ou organisations internationales.

Elle concerne aussi bien les locataires que les propriétaires.

## Conditions de ressources

Pour pouvoir bénéficier de l'aide, il faut que les ressources ainsi que celles du foyer soient inférieures à

un montant fixé par la caisse de retraite.

Il convient de se renseigner auprès de la caisse de retraite pour obtenir des informations sur ces plafonds de ressources.

## Travaux concernés

L'aide est notamment accordée pour la réalisation des travaux suivants :

élargissement de portes, pose de barres d'appui, isolation thermique et phonique, plomberie, sanitaire et chauffage, raccordement aux égouts, peinture ou revêtement de sol ou pose de papier peint.

## Démarche :

Vous devez remplir le formulaire cerfa n°11375\*01. Ce formulaire doit être adressé ou déposé directement au Centre de protection, d'amélioration, de conservation et transformation de l'habitat (Pact) du département :

**PACT H&D 56 - BP. 181 - Avenue Général Borgnis Desbordes - 56005 VANNES cedex**

**Tél. : 02 97 40 96 96**

## Début des travaux

Les travaux ne doivent commencer qu'une fois reçue la décision accordant l'aide financière.

## Formation à la lutte contre les taupes

Les taupes sont parfois utiles, mais souvent gênantes voire nuisibles. Il peut donc être parfois nécessaire de lutter, mais comment faire ?

Dans le cadre de la lutte contre les taupes organisée dans le Département, la FDGDON Morbihan (FEMO-DEC - Fédération Morbihannaise de Défense contre les Ennemis des Cultures) propose une formation détaillée ci-dessous :

### Objectif de la formation

Sur une demi-journée, acquérir les connaissances et la pratique pour pouvoir limiter la population des taupes chez soi d'une manière autonome et efficace.

### Contenu

La taupe (Biologie, mode de vie, ...)

Les moyens de lutte (Piégeage, gazage)

Application pratique sur le terrain

### Public

Tout public (jeunes et aînés, particuliers et profes-

sionnels)

### Coût

Gratuit pour les habitants des communes signataires de la Convention Multi-Services, cas de Brandy.

### Intervenants

Technicien FDGDO et piégeur agréé.

### PLUSIEURS JOURNÉES SERONT ORGANISÉES EN 2014 (PRINTEMPS ET AUTOMNE)

Inscrivez-vous dès à présent auprès de votre Mairie où des tracts sont disponibles.

Les lieux des formations sont fixés en fonction du nombre d'inscriptions. Plus vous serez nombreux sur votre commune, plus proche sera la formation.

Deux semaines avant la journée de formation, vous serez averti par courrier de la date et du lieu exact de la formation.



## Ouverture du catalogue en ligne de la Bibliothèque diocésaine de Vannes

La Bibliothèque diocésaine de Vannes a mis en place un nouveau portail internet « [http://bdv.proxience.net/opac\\_css/](http://bdv.proxience.net/opac_css/) » afin que chacun soit facilement en mesure d'explorer à distance ses rayons, de rechercher ses ouvrages ou encore de découvrir ses dernières nouveautés.

Cet outil est mis à la disposition de tous.

Que ce soit pour le plaisir ou pour acquérir des savoirs, prendre un livre, l'ouvrir - ne serait-ce que pour le feuilleter quelques instants - ne laisse jamais indemne. Cela a du sens. Un nouvel horizon s'ouvre au cœur de nos occupations quotidiennes, fenêtre ouverte sur une autre dimension, champ de possibles qu'il ne tient qu'à nous de découvrir, à notre rythme. Dans une société où la vitesse de l'information et le zapping permanent malmènent nos esprits, ouvrir un livre, c'est prendre du recul, se retirer un moment de ce tourbillon, se poser en eaux calmes, exercer son esprit critique et reprendre le contrôle de ses pensées. On libère son intériorité. On se restructure personnellement tout en se rendant disponible à ce qui vient d'ailleurs.

Concrètement, la Bibliothèque offre des ressources sans cesse actualisées sur un grand nombre de thématiques essentielles : religions, pèlerinages, société, éducation, Bretagne, culture et tourisme, histoire, art, etc.

L'on y trouve des formats adaptés à chacun de ses besoins : simples livres, encyclopédies, revues, ouvrages savants ou de vulgarisation.

Avec ce nouveau catalogue en ligne de la Bibliothèque « [http://bdv.proxience.net/opac\\_css/](http://bdv.proxience.net/opac_css/) », vous pourrez donc désormais :

visiter virtuellement les rayons de la Bibliothèque, effectuer des recherches, regarder les couvertures de vos livres, être régulièrement tenu au courant par mail des nouveautés dans les domaines qui vous intéressent, sur simple demande (flux RSS).

En somme, ce catalogue virtuel est une invitation à venir en personne (re-) découvrir cette bibliothèque et un excellent moyen de gagner du temps en effectuant préalablement ses recherches chez soi, quand on en a le temps.

## Élections municipales de 2014 – Ce qui va changer

Le mode de scrutin change dans notre commune. Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée. Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus **ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé**. Vous votez en faveur d'une liste que **vous ne pouvez pas modifier**. Si vous le faites, **votre bulletin de vote sera nul**.

Vous élirez également trois conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les can-

didats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

**NOUVEAU, pour notre commune :**

- présentation d'une pièce d'identité pour voter,
- impossibilité de voter pour une personne non candidate,
- interdiction du panachage - changement de mode de scrutin
- élection des conseillers communautaires
- déclaration de candidature obligatoire

Rappel : les élections municipales auront lieu les **23 et 30 mars 2014**.

## Sécurité routière : relevés de vitesses sur la commune

Du 5 novembre au 18 novembre 2013, un radar pédagogique a été installé en différents lieux de la commune pour contrôler les vitesses des véhicules. Ce radar, prêté par la Sécurité Routière, ne pouvait fonctionner que pendant les heures ouvrées ; il devait impérativement être ramassé pour la nuit.

Du 5 au 8 novembre, il a été placé à Ty Néhué, deux jours dans un sens puis deux jours dans l'autre. En moyenne, ce sont 90 véhicules par jour qui ont été contrôlés. La vitesse maximale mesurée : 76 km/h. (2 véhicules sont pris au-dessus des 70 km/h autorisés). La vitesse semble donc respectée dans ce secteur.

Du 12 au 18 novembre, le radar fut placé en différents endroits de la RD 779, à Kernabessec, Corn er Hoët et Le Poteau, dans un sens ou dans l'autre. Il est à noter que le radar pédagogique n'affiche pas les vitesses supérieures à 90 km/h (ce qui interdit les concours de vitesse) mais les enregistre.

C'est une moyenne de 490 véhicules qui furent

contrôlés. La vitesse maximale enregistrée : 128 km/h (dans le sens Bieuzy vers Grand-Champ, à 100 m avant le rond-point du Poteau).

Les vitesses excessives relevées :

- le 12 novembre, à Kernabessec, sens Le Poteau vers Bieuzy : 6 véhicules au-dessus des 90 km/h (vitesse maximale : 101 km/h) ;
- le 13 novembre, même endroit, même sens : 12 véhicules au-dessus des 90 km/h (vitesse maximale : 108 km/h) ;
- le 14 novembre, Corn er Hoët, sens Bieuzy vers Le Poteau : 16 véhicules au-dessus des 90 km/h (vitesse maximale : 117 km/h) ;
- le 15 novembre, même endroit, même sens : 25 véhicules au-dessus des 90 km/h (vitesse maximale : 114 km/h) ;
- le 18 novembre, Le Poteau, sens Bieuzy vers Grand-Champ : 23 véhicules au-dessus des 90 km/h (vitesse maximale : 128 km/h).

Ces données ont été transmises à la gendarmerie.

## Recherche d'emploi : les adresses utiles

### **Pôle emploi Vannes Ouest**

Zone Atlanparc – Bât. H

3, rue Marie Curie

56890 Plescop

Tél : 39 49

Lundi, mardi, mercredi de 8h30

à 16h30 sans interruption, jeudi

8h30-12h30 et vendredi 8h30 à

15h30 sans interruption.

### **Maison de l'emploi du Pays de Vannes**

14 boulevard de la Paix

56 000 VANNES

Tél : 02.97.47.07.09

Fax : 02.97.47.07.10

### **Morbihan Emploi zone**

**Atlanparc**

rue Camille Claudel – Bât. L

56890 Plescop

Tél : 39 49

### **Action Cadres 56**

Cette association a pour but

d'associer des cadres, jeunes

diplômés ou confirmés, pour

leur permettre de dynamiser

leur recherche d'emploi.

### **Permanences à la Maison des Associations**

6, rue de la Tannerie

56000 Vannes

Tél : 02 97 54 34 06

Mardi jeudi de 9h00 à 12h00

### **Mission locale du Pays de Vannes**

S'adresse aux jeunes de moins de 26 ans.

22, avenue Victor Hugo

Tél : 02 97 54 64 40

Du lundi au vendredi ( sur ren-

dez-vous de préférence) de 9h00

à 12h00 et de 13h30 à 17h30

(fermé le lundi matin, mais per-

manence téléphonique).

Cet organisme :

aide à se construire un parcours

vers la qualification et l'emploi

propose un accueil personnal-

isé, où chacun peut faire le point

sur sa situation,

donne des informations sur les

mesures d'accès à la formation

et à l'emploi des jeunes.

## Essaims d'abeilles

Christine Antkowiak récupère les essaims d'abeilles gratuitement, pour elle-même et pour son école d'apiculture. mailto : a.lacacia@orange.fr

Si un essaim vient vous importuner, merci de la joindre au **02 97 56 00 12**.



## 2014 : l'année test pour la redevance incitative!

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les levées des bacs déchets ménagers et les dépôts de déchets ménagers dans les bacs tambours **sont comptabilisés mais ne seront pas facturés**. En 2014, chaque usager recevra **une voire deux factures dites à blanc**.

**Pourquoi à blanc ?** Parce qu'elles ne devront pas être réglées, car en 2014 le ramassage des déchets ménagers reste soumis à la TEOM.

**A quoi serviront-elles ?** à connaître le nombre de levées ou de dépôts effectués par chaque foyer, à inciter les foyers à comprendre leur production de déchets et à la maîtriser.

Pour la production de déchets recyclables (bacs jaunes) et pour la déchèterie **rien ne change en 2014**. Les objectifs de la redevance incitative ?

Un objectif d'équité car il s'agit de facturer chaque foyer proportionnellement à sa production de déchets.

Un objectif de respect de l'environnement : diminuer notre production de déchets ménagers, le constat est connu, nous produisons trop de déchets. Un objectif financier puisqu'elle contribue à une politique de maîtrise des coûts.

Un objectif réglementaire car elle est appelée à devenir obligatoire dans toutes les collectivités, conformément aux dispositions du Grenelle de l'Environnement.

### Informations pratiques

Les nouveaux jours de collecte pour Brandivy : tous les jeudis pour les déchets ménagers (toutes les semaines), un jeudi sur deux pour les déchets recy-

clables (semaine paire). Un calendrier a été distribué à tous les foyers brandiviens.

### Présentation des bacs

Il est conseillé de sortir les bacs uniquement s'ils sont pleins. Il faut sortir les bacs la veille au soir du jour de collecte et ils doivent être présentés avec les poignées tournées vers la chaussée (obligatoirement pour ceux ayant des bacs à clés). Ils doivent être ramassés dès que possible une fois la collecte terminée.

Pour minimiser les temps d'arrêt des camions et la durée des tournées de ramassage, il est nécessaire de regrouper les containers. Des points de rassemblement expérimentaux, matérialisés au sol par un rond de couleur verte, sont présents pour vous indiquer où positionner vos bacs. Aussi, en l'absence de marquage spécifique, chaque usager est invité à regrouper son bac avec celui de son voisin le plus proche.

Pour ce qui concerne les impasses et lotissements sans aire de retournement suffisante, les containers ne pourront être ramassés qu'au niveau des points de rassemblement. En effet, eu égard aux nombreux accidents, la réglementation interdit la collecte en marche arrière. Cette mesure vise à préserver la sécurité du personnel assurant la collecte mais aussi l'ensemble des usagers du domaine public.

Si vous n'avez pas reçu vos bacs, ou pour tout renseignement, merci de contacter le pôle environnement de la Communauté de Communes du Loc'h au **02 97 66 37 38** ou [accueil.environnement@leloch.fr](mailto:accueil.environnement@leloch.fr)



**Sarl Aud'Mark**  
Une identité à vos vêtements



**PROFESSIONNELS  
ASSOCIATIONS  
PARTICULIERS**

02 97 74 12 13      Kernabessec  
[sarl.audmark@gmail.com](mailto:sarl.audmark@gmail.com)      56330 BRANDIVY

## Aide personnalisée à l'autonomie



### LES TY CHÈQUES APA

PLUS SIMPLES, PLUS SÛRS, PLUS RAPIDES

Pour faciliter l'accès des personnes âgées aux aides à domicile, le Département met en place les ty chèques APA. Depuis le 15 octobre, 1 300 bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie qui emploient directement leur aide à domicile ou passent par un service mandataire reçoivent la participation du Département sous forme de chèques prépayés.

Ces ty chèques présentent un double intérêt :

- Ils allègent les démarches, sociales et fiscales, à effectuer lors des interventions réalisées à domicile,
- Ils permettent de moduler les interventions suivant les besoins.

*Si vous êtes employé par l'un de ces bénéficiaires  
il est nécessaire de vous affilier au CR-CESU pour pouvoir encaisser ces ty chèques.*

Retrouvez toutes les informations pratiques sur [www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)  
Onglet LES SERVICES / rubrique SOLIDARITÉ, FAMILLES / page PERSONNES ÂGÉES

ou contactez le  **N° Vert 0 800 850 056**  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

# MONOXYDE DE CARBONE

## Comment prévenir les intoxications dans les lieux de culte ?

**Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant.**

Il provoque maux de tête, nausées et vertiges, et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves. Il est la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

**Dans les lieux de cultes, 6 épisodes d'intoxications au monoxyde de carbone ont été recensés en 2011, qui ont concerné 148 personnes et occasionné 22 hospitalisations.**

Les intoxications dans les lieux de culte sont le résultat d'un problème de combustion dans les appareils de chauffage, dû à un manque d'oxygène au niveau du foyer de l'appareil, quelle que soit la source d'énergie utilisée : bois, gaz, charbon, essence ou éthanol.

Ce problème de combustion survient lorsque les appareils de chauffage **sont mal entretenus ou utilisés de façon inappropriée** (trop longtemps par exemple, notamment lors du pré-chauffage de la salle) et lorsque la ventilation du local est insuffisante. Le monoxyde de carbone peut alors s'accumuler en forte concentration dans le lieu de culte et provoquer des intoxications.

**Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde.**

**Les bons gestes de prévention aussi :**

- entretenez les appareils de chauffage ;
- si elles existent, maintenez les ventilations en bon état de fonctionnement ;
- **panneaux radiants à combustible gazeux : ne les faites fonctionner qu'en période d'occupation des locaux, le pré-chauffage de la salle est interdit ;**
- **appareils électriques et appareils à combustion raccordés à un conduit de fumée : le pré-chauffage est permis ;**
- il est recommandé de doter une des personnes présentes sur les lieux de la manifestation d'un détecteur portable de monoxyde de carbone.



**Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de :**

- le centre anti-poison relevant de votre région ;
- un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...);
- les Agences Régionales de Santé (ARS) de votre région ;
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie.



**Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir**

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, **ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications.**

La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion, la bonne ventilation des locaux et l'utilisation appropriée des chauffages d'appoint.



**En cas de suspicion d'intoxication due à un appareil à combustion :**  
faites évacuer immédiatement les locaux et appeler le **112** (n° d'urgence européen), le **18** (Sapeurs-Pompiers) ou le **15** (Samu).

[www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)  
**inpes**  
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

# La vie associative

## AMAP : Le Paradis de Lanvaux à Brandivy

L'AMAP de Lanvaux, association pour le maintien d'une agriculture paysanne, a été créée en juin 2013 sur la commune de Brandivy, autour des maraîchers Nadia et Yoann Tabourel qui proposent un panier de légumes de saison de production biologique.

L'association réunit chaque semaine une quinzaine de personnes souhaitant manger sain et local et ainsi soutenir une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement. Mais pas seulement, car l'association permet à l'agriculteur de vivre de son métier et de créer un vrai lien convivial avec les consom'acteurs.

Les paniers hebdomadaires sont composés de légumes principalement mais selon les souhaits des amapiens peuvent s'ajouter du pain bio, des champignons bio et du chèvre bio (producteurs locaux).

La distribution des paniers a lieu chaque mercredi de 18h30 à 19h30 à la ferme « Le Paradis de Lanvaux » à Brandivy.

Venez rencontrer les maraîchers, les producteurs et les amapiens lors de la distribution des paniers pour un échange convivial et pour de plus amples informations.

Contact : Nadia et Yoann Tabourel au 06 67 92 06 50 ou par mail [nadia.yoann@orange.fr](mailto:nadia.yoann@orange.fr)

## Association « Vacances et Familles »

« Vacances et Familles » : association qui fait rimer Vacances avec Solidarité.

### Témoignage d'une bénévole brandivienne

« Bénévole de différentes associations suite à une épreuve douloureuse, je dois dire que Vacances et Familles est l'une des associations qui m'aura beaucoup apporté : échange, joie, partage, réconfort notamment, parmi les accueillants mais aussi les accueillis. On ne connaît plus la solitude quand on doit être solidaire d'autrui.

Cet été, j'aurais participé à l'accueil de quatre familles nombreuses de culture et d'origine différentes. Avec l'équipe de bénévoles, j'ai contribué à leur installation à Kérizan Deur, tout près de Brandivy. Nous les avons accompagné lors d'activités ; ils ont découvert notre patrimoine, ils ont fait du pédalo à l'Étang de la Forêt ; un autre bénévole les a initiés à la pêche en rivière, sur le Loc'h, auprès de la Grotte.

Tous ensemble, accueillants et accueillis, nous avons beaucoup apprécié notre été 2013 et aujourd'hui encore, les échanges de cartes postales, de Rodez entre autre, égaient notre grisaille hivernale. Vivement l'été prochain qui nous ramènera quatre nouvelles familles à accompagner.

Rejoignez-nous ! Contact : mairie de Brandivy »



### Témoignage d'une famille accueillie

« Une relation humaine, un partage de cultures, une découverte agréable de gens comme nous, simples et chaleureux et toujours prêts à tout faire pour nous rendre notre séjour agréable. Nous avons retrouvé le sens des mots solidarité et respect, valeurs qui disparaissent dans les quartiers de nos grandes villes.

Les bénévoles m'ont redonnée l'envie de me battre et m'ont appris que la vie est encore belle. »

## ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET LA VIE DE LA PAROISSE

Le pardon de la grotte organisé par l'association " Pour la vie et la promotion de la paroisse" a eu lieu le 25 août. Nous fêtons ce même jour les 15 ans de la chapelle.

Ambroise Guillo fondateur de la chapelle a célébré le messe du pardon. Le repas préparé par Job Guénanten et son équipe, servi à la salle polyvalente et sous chapiteau a rassemblé quelque 260 convives.

Au printemps 2014 nous organisons un nettoyage du site de la chapelle et de la grotte.

Avis aux bonnes volontés!

## Domicile partagé des « Aînés du Gohler »



### Témoignage d'un enfant de résident du domicile partagé du Gohler

« Je trouve assez remarquable de voir des résidents avec des pathologies lourdes pour certains et moyenne pour d'autres, vivre en harmonie avec un personnel aux petits soins.

Il règne dans cette maison une chaleur humaine que

l'on ne trouve nulle part ailleurs, avec la visite d'un parents ou d'un(e) ami(e) de l'un qui la communique à l'ensemble de l'équipe, que ce soit au personnel soignant ou aux autres résidents.

En conclusion, vivre sa vieillesse dans de telles conditions reste un modèle du genre »

Jean-François Laigo

# Dates à retenir

## Rappel : photos du Brandivy d'autrefois

Nous vous rappelons que l'association Grouiad eid arhouah eh Bredeui se propose de réaliser une exposition ou un diaporama à partir de photos représentant le Brandivy ancien ou des manifestations anciennes qui se sont tenues à Brandivy. Pour cela, un appel est lancé auprès des familles brandivyennes : si vous détenez de telles photos, merci de les amener à la mairie. Elles seront scannées et vous seront ensuite rendues intactes. Les scans seront fournis à l'association Grouiad eid arhouah eh Bredeui.

## Les Aînés du Loc'h

N'oubliez pas la réunion mensuelle le 3ème mercredi de chaque mois.

Toute personne désirant connaître l'association est la bienvenue à cette réunion.

## Sur vos agendas

Dates	Manifestation	Organisation
12 février	Concours de belote	Les Aînés du Loc'h
21 février	Vente de Paëlla à emporter	Amicale Laïque
19 mars	Concours de belote	Les Aînés du Loc'h
23 mars	1er tour des élections municipales	Commune
29 mars	Lavage de voiture	Amicale Laïque
30 mars	2ème tour des élections municipales	Commune
12 avril	Chasse à l'œuf	Amicale Laïque
4 mai	Après-midi dansant à Locqueltas	Les Aînés du Loc'h
6 mai	Concours de boules bretonnes	Les Aînés du Loc'h
24 mai	Fête de l'école	Amicale Laïque
25 mai	Élections européennes	Commune
7 juin	Concours de pêche	ASB Foot
29 juin	Rallye touristique	Amicale Laïque
1er juillet	Concours de boules bretonnes	Les Aînés du Loc'h
24 août	Pardon de Notre Dame de Lourdes	Promotion Vie de la paroisse

Cet agenda est susceptible d'évoluer, certaines associations n'ayant pas fourni leurs dates.

Nous comptons sur les brandivyens pour participer aux manifestations mises en place par les associations.

Le site internet de la commune accueille une moyenne de 3 800 visiteurs par mois. Pour que ce site continue à vivre, il doit être alimenté de nouveaux articles. Associations, fournissez en avance vos prévisions de manifestations. Ensuite, communiquez un bref article et transmettez quelques photos de l'évènement. Tout ceci alimentera le site internet dans un premier temps, puis le Brandivy Info dans un deuxième temps. Un bon moyen de vous faire connaître et d'attirer de nouveaux adhérents.

Pour prévenir la mairie de vos manifestations à venir ou pour fournir un article, une seule adresse :

**communication.mairie@brandivy.fr**

# Informations permanentes



## Mairie : horaires d'ouvertures

Lundi : 8h30-12h00 et 15h00-17h30

Mardi, Mercredi, Jeudi : 8h00-12h00 et 15h00-17h30

Vendredi : 8h00-12h00 et 15h00-17h00

Tél : 02.97.56.03.74 - Fax : 02.97.56.06.11

Email : mairie@brandivy.fr - Site : www.brandivy.fr

## Numéros d'urgence



Le **17** en cas d'urgence,  
Sinon 02.97.66.77.03  
Gendarmerie de Grand-Champ



Le **18**



Le **15**

## École de la petite colline

École publique maternelle et primaire  
Directrice : Mme Sylvie CANUT  
Tél. : 02.97.56.03.69 - Fax : 02.97.56.08.74  
Email : ecole.brandivy@orange.fr

## Presbytère

Abbé Cyr LE CLAINCHE  
02.97.56.10.72 - PLUMERGAT

## Piscine

Piscine intercommunale du Loch  
Tél. : 02.97.66.78.62

## Infirmières

Mesdames Françoise RYDER et Catherine RIO  
Cabinet : 44 bis rue de la Vallée du Loc'h  
Tél. : 02.97.56.02.01

## Taxi

Taxis Jehanno – Le Goff  
02.97.24.77.77 – 06.62.67.70.20

## Déchetterie du Loc'h

Elle accueille les apports volontaires des particuliers, tous les jours, sauf mardi, dimanche et jours fériés, de 9h à 12h et de 14h à 17h45.

## Commerçants ambulants :

arrêts au bourg

### Boucherie

Mardi de 10h30 à 12h  
Jeudi de 16h30 à 18h  
Samedi de 10h30 à 12h

### Poissonerie

Mercredi de 14h30 à 15h30  
Samedi de 9h à 10h

### Poissons, crustacés, coquillages

le jeudi de 11h à 11h30  
sur le parking du bar « L'Eden »

## Commerçants

### Crêperie du Puits

Tél. : 02.97.56.04.16

### Bar-Tabac-journaux L'Eden

Tél. : 02.97.56.07.28  
Fermé le mercredi

### Boulangier-Pâtissier-Alimentation

Tél. : 02.97.56.06.82  
Ouvert le matin de 8h à 12h30  
Fermé le lundi

# Brandivy



Pardon de le Grotte



Repas du CCAS



Anniversaire de Bazeilles



11 novembre



Cross UNSS



Trophées du sport